

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier

NUMERO 17
5 novembre 2016

Sommaire des numéros précédents...

Liste des 93 convois d'introduction d'indiens en Guadeloupe (1854 à 1889).....	Aurélie N°1
Liste des 27 convois de rapatriement d'indiens de Guadeloupe (1861 à 1906).....	Aurélie N°2
Complément d'information sur le <i>Sigisbert Cezard</i> , 4 ^e me convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 3
Complément d'information sur le <i>Richelieu</i> , 5 ^e me convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 4
Complément d'information sur le <i>Hambourg</i> , 2 ^e me convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 5
L'assimilation des indiens 'renonçants' à partir de 1881.....	Aurélie N° 6
Complément d'information sur l' <i>Epervier</i> , 87 ^e me convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 7
L'immigrant indien dans la Guyane de la seconde moitié du XIX ^e me siècle.....	Aurélie N° 8
Bilan de l'immigration indienne en Guadeloupe 14 ans après l'arrivée de l' <i>Aurélie</i>	Aurélie N° 9
Le quotidien de l'immigré indien en Guadeloupe 1 an après l'arrivée de l' <i>Aurélie</i>	Aurélie N° 10
Avant 1861, l'immigration indienne : une parmi d'autres étrangères : les règles communes.....	Aurélie N° 11
Quelques aspects administratifs de l' <i>émigration</i> indienne vers les colonies 'à sucre'	Aurélie N° 12
Sujet 1 : une mise en garde de l'Eglise en Guadeloupe en 1956 : pas de confusion Catholicisme/Hindouisme +	
Sujet 2 : essai de cartographie de l'immigration indienne sur le domaine de Gardel entre 1870 et 1889.....	Aurélie N° 13
Vers la disparition des institutions dédiées à la population indienne immigrée en Guadeloupe (1).....	Aurélie N° 14
1838, Guyana : à l'origine de l'immigration indienne dans la Caraïbe anglophone.....	Aurélie N° 15
L'arrivée des migrants indiens en Guadeloupe, les dépôts d'immigrants	Aurélie N° 16

...et du présent numéro.

L'IMMIGRATION INDIENNE DU XIX^eme SIECLE CHEZ LES VOISINS DE LA GUADELOUPE

L'*Aurélie* du Surinam...s'appelait le *Lalla Rookh*

et y débarqua, à Paramaribo, le tout premier convoi d'immigrants indiens - 399 personnes,

le 5 juin 1873

Intro...

Il y a quelque chose de répétitif à décliner l'histoire de l'immigration indienne du XIX^eme siècle dans chacune des colonies européennes – essentiellement anglaises, françaises et hollandaises – du bassin caraïbe. Les grandes lignes en sont en effet, toujours les mêmes :

- d'abord une décision politique métropolitaine d'abolir l'esclavage (1833 dans les colonies anglaises – 1848, dans les colonies française –1863 au Surinam, colonie hollandaise) ;
- en un second temps une hémorragie de main d'œuvre sur les habitations, consécutive à cette décision;
- enfin, le recours à une main d'œuvre alternative avant tout faite de travailleurs immigrés, recrutés dans le cadre d'une politique publique d'immigration réglementée et subventionnée.

Chaque puissance coloniale européenne présente en Caraïbe mettra en œuvre ce même schéma entre 1838 (arrivée du premier *coolie ship* en **Caraïbe**) et 1917 (arrivée du dernier). Pour mémoire, ces deux dates extrêmes concernant la **Caraïbe française**

sont 1853 et 1889.

Transversal et commun dans ses *fondamentaux*, chaque scénario sera cependant singulier dans ses *modalités*, à raison de la spécificité identitaire de chaque nation métropolitaine coloniale concernée.

Mitoyennes, les trois colonies guyanaises d'alors - Guyane britannique (*Guyana*), Guyane française (*Guyane*) et Guyane hollandaise (*Surinam*) - connaîtront donc la même histoire, **mais l'une après l'autre** :

- d'abord le Guyana : 1833, année de l'abolition – 1838, année de l'arrivée de son premier *coolie ship*.
- ensuite la Guyane : 1848/1856.
- enfin, le Suriname : 1863/1873. ⁽¹⁾

Ce 17^{ème} numéro d'*Aurélie* est, pour l'essentiel, consacré au début de l'immigration indienne au Surinam, avec l'arrivée, en 1873, du premier 'convoi indien' parvenu à Paramaribo : le *Lalla Rookh*.

Bonne lecture...

Jack Caillachon

(1) A noter que s'il est vrai que c'est en 1863 que les Pays-Bas décidèrent d'abolir l'esclavage dans leurs colonies, il est également vrai que les esclaves n'y furent *effectivement* libérés que 10 ans plus tard, en 1873...l'année de l'arrivée du premier *coolie ship* au Surinam.

L'IMMIGRATION INDIENNE AU SURINAM

Les débuts

L'esclavage ayant été aboli au Surinam 15 ans après l'avoir déjà été dans les trois colonies françaises de la région – et...30 ans s'agissant des colonies anglaises – c'est avec un tel décalage que la plantocratie surinamienne sera, à son tour, confrontée aux problématiques d'hémorragie de main d'œuvre agricole que ces colonies voisines - et même limitrophes s'agissant des Guyanes - avaient déjà rencontrées des années plus tôt.

A l'instar de ces proches colonies, de Londres et Paris, le premier réflexe surinamien sera donc le recours au travailleur immigré qui, comme en Guadeloupe ou Martinique, ne sera d'ailleurs pas exclusivement – ni même prioritairement, ou même d'abord – Indien dans les débuts. Tout comme la Guadeloupe avait d'abord 'testé' l'Européen, l'Africain (de loin sa préférence), le Madérien, le Chinois, ou l'Indien qui deviendrait *exclusif* à partir de 1861, le Surinam en avait fait de même avec, pour l'essentiel, l'Indonésien et surtout le chinois, avant de recourir à l'Indien de 1873 à 1916. A la marge, il faut également noter la présence de quelques Indiens ayant transité par les Pays-Bas.

Cependant, et dès avant l'arrivée du premier *coolie ship* à Paramaribo, 1873, il y exista une *autre* source de recrutement *indien* pour les habitations du Surinam. Ce premier recrutement indien hors immigration réglementée s'explique tout à la fois par la géographie *continentale* des trois Guyanes, mais aussi et surtout par l'histoire : celle

d'une présence indienne, effective et déjà assez ancienne, sur la partie de cet espace géographique guyanais où l'esclavage *avait déjà* été aboli et depuis assez longtemps : la Guyane et le Guyana.

L'engagé indien au Surinam avant 1873 : un Indien transfuge d'une colonie voisine.

Pour bien 'contextualiser' l'évènement du 5 juin 1873 - l'arrivée à Paramaribo du *Lalla Rookh* (joues rouges), premier *coolie ship* destiné au Surinam – il faut en effet se souvenir que les tous premiers immigrants indiens arrivés **en Caraïbe**, avaient débarqué dans la colonie britannique *limitrophe* du Guyana, dès 1838 – soit...35 années plus tôt - et que, depuis ces débuts, les *coolie ships* n'avaient cessé de se succéder dans la zone, tout en diversifiant leurs colonies de destination : singulièrement la Guyane (française), *également limitrophe* du Guyana, à partir de 1856. La géographie administrative a donc ici son importance : la partie néerlandophone (Surinam) du territoire guyanais est en effet 'coincée' sur son flan gauche (frontière occidentale) par la partie anglophone (Guyana) de ce territoire et, sur son flan droit (frontière orientale), par sa partie francophone et française...les frontières pouvant, par ailleurs, être quelque peu poreuses et favoriser la circulation (régulière ou non) des Indiens d'une colonie guyanaise à une autre colonie guyanaise.

Pour le dire autrement, l'année de l'arrivée du *Lalla Rookh* en Guyane hollandaise, il y avait déjà bon nombre d'immigrants indiens en Guyane (anglaise et française) dont certains avaient terminé le temps contractuel de leur engagement en Guyana ou Guyane (ou déserté l'habitation de cet engagement) et se retrouvaient libres s'engager à nouveau...Éventuellement en Guyane hollandaise. Avant l'arrivée du *Lalla Rookh*, l'engagé indien était donc déjà présent au Surinam – illégalement ou non - sous la forme d'un *transfuge* ; souvent de l'une des deux autres colonies guyanaises limitrophes. Il constituait même, une composante non négligeable, voire peut-être majoritaire, du premier groupe des immigrants indiens au Surinam antérieurement au 5 juin 1873.

L'arrivée du *Lalla Rookh* en 1873, début de l'immigration indienne réglementée et subventionnée au Surinam.

Le *Lalla Rookh* avait appareillé de Calcutta, la capitale du Bengale, le 26 février 1873 avec 410 engagés indiens à son bord. Le lendemain de son arrivée à Paramaribo le 4 juin, 399 indiens sujets britanniques en descendirent, 11 étant décédés en cours de traversée. Ce groupe de 399 était ainsi composé : 279 hommes + 32 jeunes garçons + 70 femmes + 18 jeunes filles. D'un point de vue religieux, il a pu être établi que 44 des 399 indiens débarqués du *Lalla Rookh*, étaient musulmans et que 12 de ces 44 retournèrent en Inde à l'issue de leur *engagement*. Avec l'arrivée du *Lalla Rookh*, commence donc, formellement, la *véritable* immigration indienne, *officielle*, vers le Surinam.

A plusieurs égards, elle diffère de celle qui, de 1854 à 1889, orientera un peu moins de 100 000 indiens vers les trois territoires du sous-ensemble colonial français dans la Caraïbe ; singulièrement au regard des régions indiennes (et des influences culturelles

et culturelles) de recrutement des migrants indiens. S'exprimant pour beaucoup en *télougou* et non en *tamoul* (l'une et l'autre, langues *dravidiennes*), ils étaient majoritairement originaires de Calcutta, Madras, Bombay, du Bihar, du Bengale et aussi de régions sub-himalayennes orientales ; en revanche, et à l'exception de quelques tamouls provenant de Madras, il y avait infiniment peu d'autres immigrants issus des régions tamoulophones de l'Inde méridionale qui, à l'inverse, avaient été les pourvoyeuses de la *majorité* des *coolie ships* destinés à la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

C'est un traité anglo-hollandais du 8 septembre 1870 qui avait organisé la migration indienne vers le Surinam. Elle durerait 43 ans : de 1873 – année de l'arrivée du premier *coolie ship* - à 1916, et concernerait environ 34 300 migrants indiens ; autant d'Indiens *sujets britanniques* que transporteraient 64 *coolie ships*. Environ 11 000 d'entre eux s'en retourneraient en Inde à l'expiration des cinq années contractuelles de leur engagement. *Engagés* au Surinam comme cultivateurs pour une durée de cinq ans dans le cadre de la politique d'immigration hollandaise d'immigration réglementée et subventionnée, ces Indiens avaient droit au rapatriement à l'issue de ces cinq années ; mais ils se voyaient également proposer la possibilité de rester au Surinam qui leur offrait un droit d'établissement dans la colonie, assorti d'une prime de 100 guilders *per capita*. Les statistiques établissent qu'à peu près les deux tiers des 34 300 (environ) immigrants indiens au Surinam ne repartirent pas...Quant à dire que ce fut, pour tous, un choix libre et éclairé, c'est là une autre affaire restant à investiguer !

J.C.

Sources : cet article est une note de synthèse élaborée à partir des sources suivantes :

- [BY RAYMOND CHICKRIE Rchickrie@hotmail.com Updated May ...](#)
- [Lalla Rookh- Marking the Indian Arrival in ...](#)
- [New memorial for Indian migrants to Suriname](#)
- [How the Hindus Came to Suriname - ...](#)
- [Immigration to Suriname](#)
- [In honour of labourers who left for Suriname, ...](#)
-

FEVRIER 1909 - OCTOBRE 1910, UN MAIRE DE PETIT-BOURG D'ORIGINE INDIENNE

Pour les besoins d'une recherche, il y a une quinzaine d'années environ, portant sur les anciens maires des communes de la Guadeloupe, quelques personnes sollicitées m'ont fourni des renseignements. Il résulte de l'une de ces informations, que le fils d'une immigrante indienne en Guadeloupe fut maire de Petit-Bourg, entre février 1909 et octobre 1910. Mais il est vrai que son patronyme – DUVERLY (François) – cache définitivement le nom et l'origine indienne de sa mère : Allamélou PARASSOURAMIN. Ces renseignements indiquaient que François ALLAMELOU - reconnu DUVERLY le 20 avril 1887 - serait né au Moule, le 15 octobre 1869, de cette jeune Indienne qui avait alors 16 ans et était 'fraîchement émigrée' de Madras comme le précisent ces renseignements. La vérification d'état-civil effectuée, par consultation du registre des actes de naissances du Moule cette année-là, confirme bien cette naissance ainsi que cette reconnaissance, dix huit ans plus tard, qui figure en mention marginale de l'acte de naissance. (1)

- (1) moyennant une courte 'navigation' sur le Net, on peut aisément retrouver cet acte en consultant l'archivage numérisé des actes de naissance du Moule en 1869 à partir du lien <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr>

Aurélie, La librairie numérique

Le lecteur des livres - vieux de bien plus d'un siècle - qui constituent cette bibliothèque numérique, ne devra pas oublier qu'ils sont, évidemment datés, connotés et référés à une époque révolue, un univers disparu, un monde englouti ; il devra donc faire un indispensable exercice de décentrage culturel pour se préserver de tout risque d'anachronisme de jugement. Dès lors, au-delà de tout ce qu'il expurgera de lui-même car obsolète ou inacceptable à notre époque – et qui est considérable : un style suranné, mais surtout tous les préjugés et poncifs idéologiques, racistes et scientistes occidentaux du XIXème siècle – restera l'essentiel...L'essentiel, documentaire et factuel, pour l'esprit curieux de ce que pouvait être la société indienne particulière d'où arrivèrent les indiens qui émigrèrent vers la Guadeloupe entre 1854 et 1889 et, plus généralement, vers les autres colonies 'à sucre' de la France après l'abolition de l'esclavage, et aussi l'immigration indienne dans la Guadeloupe de l'époque.

J.C.

Entrent, avec ce numéro, dans la bibliothèque numérique d'Aurélie

- **Quelles étaient les conditions proposées, en 1849, aux cultivateurs français pour les inciter à signer des engagements de travail dans les champs de canne de la Guadeloupe ?**

Un document intitulé *Conditions d'engagement pour les laboureurs voulant aller à la Guadeloupe pour travailler à la culture de la canne à sucre, 1849* répond à cette question. Il s'agit d'un flyer de cette époque édité par un imprimeur nantais et consultable en ligne, via le lien

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57852412>

Aurélie, Retour sur des numéros précédents

Sur le premier numéro

- **Addendum...**

(1)

Concernant le Copenhague, 84^{ème} coolie ship arrivé en Guadeloupe...une précision concernant son départ :

- « *SERVICE DE L'IMMIGRATION – l'administration a été informée que le navire Copenhagen, porteur d'un convoi de 450 adultes, est parti de Karikal, le 24 septembre dernier, à destination de la colonie* ».

Sources : avis publié dans le *Journal Officiel de la Guadeloupe* ; N° 96 du 1^{er} décembre 1882.

(2)

Concernant le Hereford, 85^{ème} coolie ship arrivé en Guadeloupe...Une précision concernant son départ :

- « *SERVICE DE L'IMMIGRATION – l'administration a été informée que le navire Hereford, porteur d'un convoi de 496 immigrants adultes est parti de Calcutta, à destination de la colonie, le 2 octobre dernier* ».

Sources : avis publié dans le *Journal Officiel de la Guadeloupe* ; N° 94 du 24 novembre 1882.

Sur le N° 16

• Courriel de lecteurs...

Sur l'arrivée exceptionnelle à Basse-Terre (en 1881) de deux coolie ships :

Sous le paragraphe du précédent numéro (16) intitulé '1890/ seconde guerre mondiale : le dépôt de Basse-Terre, j'écris :

- De façon exceptionnelle en 1881, les passagers du *Latona* et du *Syria* avaient été débarqués à Basse-Terre et – en l'absence de sources à ce jour découvertes sur ce point - **on suppose qu'à cette occasion l'actuel Fort Delgrès a pu faire office de dépôt d'immigrants**

Un courriel de l'historien René BELENUS, apporte la précision suivante :

- ' *L'intermède Basse-Terrien ne s'est pas déroulé au Fort mais à la caserne d'Orléans où l'on accueillait les immigrants indiens, on les lavait et on leur donnait un aspect honorable avant de les affecter aux différentes plantations.*'

• Erratum...

Titre du même paragraphe : lire....

- **1890/ première guerre mondiale : le dépôt de Basse-Terre**

Et non...

1890/ seconde guerre mondiale : le dépôt de Basse-Terre

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier réalisé par Jack Caillachon
Dépôt légal : à parution.

Reproduction *autorisée* avec mention de la source et rediffusion *souhaitée* à partir de
transférer

Partager et échanger avec *Aurélie* sur
Facebook et WhatsApp
j_cailachon@orange.fr